



## Mairie de Larche

Département de la Corrèze  
Arrondissement de Brive La Gaillarde

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité



## REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LARCHE SEANCE DU 6 AOUT 2019 A 18H30

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 6 août à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire.

**Date de convocation** : 31.07.2019

Nombre de membres : 18    En exercice : 18    Présents : 14 (+ 2 pouvoirs)    Absents : 4 (dont 2 pouvoirs)

**PRESENTS** : DUTEIL Bernard, JUILLAT Françoise, FAURE Éric, GILIBERT Philippe, MARCOU Martine, CHANOURDIE Martine, LALLEMAND Denis, FOMPEYRINE BORDAS Isabelle, LABRUGNAS Agnès, BOITEUX Céline, DUSSERT Simone Françoise, MORALES Martine, LAROCHE Bernard, DUBOIS Alain.

**ABSENTS** : FOURNET Michel (a donné procuration à DUTEIL Bernard), SANCONNIE Cédric (a donné procuration à FAURE Éric), VEGA TOCA Edouard, TOURSCHER Pascal.

**Après approbation du Procès Verbal de la séance précédente, l'ordre du jour a été abordé soit :**

 **OBJET 1 / 2019-28** – Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

 **OBJET 2 / 2019-29** – Choix de l'entreprise. Voirie 2019.

- Informations et questions diverses.

## DELIBERATIONS

**RAPPORTEUR : Éric FAURE**

**OBJET 1 / 2019-28 – Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le poste de secrétaire général de la commune de Larche était occupé jusqu'à présent sur un emploi au grade d'attaché territorial. Il informe le conseil municipal que dans le cadre du recrutement du prochain secrétaire général, une vacance de poste avec publication d'une offre avaient donc été effectuées.

Cependant, suite aux candidatures et entretiens, il apparait que la personne la plus apte à remplir les fonctions de ce poste est à ce jour un agent titulaire au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Il convient donc de créer un nouveau poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour finaliser ce recrutement et pouvoir intégrer cet agent.

**Sur rapport du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- Accepte la création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Fixe la durée de travail à 35 heures hebdomadaires
- Charge le maire de l'exécution de la présente délibération.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Votants : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

**RAPPORTEUR : Bernard DUTEIL**

**OBJET 2 / 2019-29 – Choix de l'entreprise. Voirie 2019.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est prévu au budget primitif 2019 la réfection de la VC3 à Puyjubert. Une consultation a donc été effectuée et deux entreprises ont présenté une proposition, l'entreprise Malet et l'entreprise Pignot TP.

La CAO s'est réuni pour analyser ces plis. Pour la partie technique (30%), les entreprises ont obtenu une note similaire. Pour la partie prix (70%), les montants étaient :

- Malet : 29 554,40€ HT
- Pignot TP : 31 360,00€ HT

**Il a été décidé de procéder à une négociation. Cette dernière a abouti au résultat suivant :**

- Malet : maintien de l'offre initiale à 29 554,40€ HT.
- Pignot TP : 28 610,00€ HT.

Monsieur le maire propose donc de retenir, suite à cette consultation et cette négociation, l'offre de l'entreprise Pignot TP pour un montant de 28 610,00€ HT, soit 34 332,00€ TTC.

**Sur rapport du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- Accepte l'offre de l'entreprise Pignot TP comme décrite ci-dessus.
- Charge le maire de l'exécution de la présente délibération.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Votants : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Feuillet de clôture**  
**Séance du Conseil Municipal de LARCHE du 6 Août 2019 à 18h30**  
**Sous le Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire - Convocation du 31.07.2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 6 août à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire.

**Date de convocation** : 31.07.2019

Nombre de membres : 18    En exercice : 18    Présents : 14 (+ 2 pouvoirs)    Absents : 4 (dont 2 pouvoirs)

**PRESENTS** : DUTEIL Bernard, JUILLAT Françoise, FAURE Éric, GILIBERT Philippe, MARCOU Martine, CHANOURDIE Martine, LALLEMAND Denis, FOMPEYRINE BORDAS Isabelle, LABRUGNAS Agnès, BOITEUX Céline, DUSSERT Simone Françoise, MORALES Martine, LAROCHE Bernard, DUBOIS Alain.

**ABSENTS** : FOURNET Michel (a donné procuration à DUTEIL Bernard), SANCONNIE Cédric (a donné procuration à FAURE Éric), VEGA TOCA Edouard, TOURSCHER Pascal.

**Après approbation du Procès Verbal de la séance précédente, l'ordre du jour a été abordé soit :**

 **OBJET 1 / 2019-28** – Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

 **OBJET 2 / 2019-29** – Choix de l'entreprise. Voirie 2019.

**- Informations et questions diverses.**

**Emargements :**

NOM	PRENOM	EMARGEMENTS	NOM	PRENOM	EMARGEMENTS
DUTEIL	Bernard		LABRUGNAS	Agnès	
JUILLAT	Françoise		TOURSCHER	Pascal	
FOURNET	Michel		FOMPEYRINE BORDAS	Isabelle	
FAURE	Eric		BOITEUX	Céline	
GILIBERT	Philippe		SANCONNIE	Cédric	
VEGA TOCA	Edouard		DUSSERT	Simone-Françoise	
MARCOU	Martine		MORALES	Martine	
CHANOURDIE	Martine		LAROCHE	Bernard	
LALLEMAND	Denis		DUBOIS	Alain	